

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE et COLONIES
 Un an, 150 frs ; Six mois, 80 frs
 ETRANGER (frais de poste en sus).

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

DIRECTION et REDACTION :
 au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

Imprimerie Nationale de Monaco, Place de la Visitation

INSERTIONS LEGALES :

25 francs la ligne.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

Téléphone : 021-79

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Ordonnance Souveraine portant promotion dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine accordant la naturalisation Monégasque.

Arrêté Ministériel désignant les Membres de la Commission du Tourisme et de la Propagande.

Arrêté Ministériel autorisant une Société Anonyme Monégasque.

Rectificatif au Journal de Monaco n° 4.630 du jeudi 11 juillet 1946.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis d'enquête.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 3.262

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{me} Marie de Nalèche, Supérieure des Religieuses de Saint-Vincent de Paul de l'Hôpital, est promue au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le douze juillet mil neuf cent quarante-six.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
 A. MÉLIN.

N° 3.263

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la requête qui Nous a été présentée par la demoiselle Marchisio Jeanne-Charlotte, née le 7 avril 1891, à Monaco, ayant pour objet d'être admise parmi Nos sujets ;

Vu les articles 9 du Code Civil et 25 (N° 2) de l'Ordonnance organique du 9 mars 1918 ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

La demoiselle Jeanne-Charlotte Marchisio est naturalisée Monégasque.

Elle sera tenue et réputée comme telle et jouira de tous les droits et prérogatives attachés à cette qualité, dans les conditions prévues par l'article 21 du Code Civil.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le douze juillet mil neuf cent quarante-six.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
 A. MÉLIN.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.206 du 2 avril 1946 portant création d'une Commission du Tourisme et de la Propagande ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement des 22-25 juin 1946 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont désignés pour faire partie de la Commission prévue à l'article 2 de l'Ordonnance n° 3.206 susvisée :

Pendant la durée de leur mandat au Conseil National :

MM. Marcel Médecin, Jean-Eugène Lorenzi et Philippe Fontana, Conseillers Nationaux ;

Pendant la durée de leur mandat au sein de la Délégation Spéciale Communale :

MM. Charles Palmao, Président de la Délégation Spéciale Communale ;

Charles Girtler et Louis Passeron, Membres ;

Pendant la durée de leur mandat au Conseil Economique Provisoire :

MM. Henri Leroux, Amédée Cretz et Fulbert Médecin, Membres du Conseil Economique ;

Pour une période d'un an :

MM. Georges Blanchy, Ingénieur chargé du Contrôle Technique ; Robert Sanmori, Directeur du Ravitaillement Général ; et Pierre Notari, Conseiller Technique au Ministère d'Etat.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze juillet mil neuf cent quarante-six.

P. le Ministre d'Etat,

Le Conseiller de Gouvernement,
 P. BLANCHY.

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.183 du 23 février 1946 relative aux titres des Sociétés par Actions ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 2 juillet 1946 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La Société Anonyme Monégasque dénommée *Comptoir d'Outremer* est autorisée.

ART. 2.

Sont approuvés les Statuts de ladite Société tels qu'ils résultent des actes en brevet en date des 24 mai 1946 et 29 mai 1946.

ART. 3.

Lesdits Statuts devront être publiés intégralement dans le *Journal de Monaco*, dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942.

ART. 4.

Toute modification aux Statuts sus-visés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 5.

Ladite Société est tenue de solliciter la délivrance d'une licence préalablement à l'exercice de toute activité.

ART. 6.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le seize juillet mil neuf cent quarante-six.

P. le Ministre d'Etat,

Le Conseiller de Gouvernement,
 P. BLANCHY.

RECTIFICATIF au *Journal de Monaco* n° 4.630 du jeudi 11 juillet 1946.

Page 3, Colonne 3.

Arrêté Ministériel du 9 juillet 1946 nommant les Membres de la Commission Spéciale des Accidents du Travail.

Ligne 2

Au lieu de :

Vu la Loi n° 345 du 6 mai 1946 modifiant la Loi n° 141 du 24 février 1930 sur la déclaration, la répartition et l'assurance des accidents du Travail ;

Lire :

Vu la Loi n° 445 du 16 mai 1946 modifiant la Loi n° 141 du 24 février 1930 sur la déclaration, la répartition et l'assurance des accidents du Travail.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNIQUÉS

AVIS D'ENQUETE

Le Président de la Délégation Spéciale Communale informe les habitants qu'une demande a été faite par M. Fulconis Roger à l'effet d'être autorisé à effectuer des travaux de soudure autogène et peinture sur autos, dans un local sis 1, rue du Rocher, à la Condamine.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours à compter d'aujourd'hui 18 juillet 1946.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de ces travaux sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 18 juillet 1946.

Le Président de la
 Délégation Spéciale Communale,
 CH. PALMARO.

GREFFE GENERAL DE MONACO

EXTRAIT

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le 21 juin 1946.

Entre la dame Georgette-Marie-Antoinette-Mathilde-Clémence DESURMONT, employée, demeurant à Monaco, 3, rue Biovès,

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du Bureau en date du 12 avril 1946 ».

Et le sieur René-Jean-Pierre BRUNEL, employé, ayant demeuré à Monaco, 3, rue Biovès, actuellement sans domicile ni résidence connus ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre le sieur Brunel, faute de comparaître ;

« Prononce le divorce d'entre les époux Desurmont-Brunel, aux torts et griefs exclusifs du sieur Brunel, avec toutes ses conséquences légales ».

Pour extrait certifié conforme.

Monaco, le 13 juillet 1946.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

EXTRAIT

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le 4 avril 1946,

Entre la dame Jeanne LOUIS, épouse du sieur Abbo, demeurant à Beausoleil, Villa Lolote, boulevard de la Turbie,

Et le sieur Auguste ABBO, demeurant à Monte-Carlo, Maison Barriquand, Lacets Saint Léon ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce le divorce entre les époux Louis-Abbo, en ce qui concerne la femme et la séparation de corps en ce qui concerne le mari, avec toutes leurs conséquences de droit et aux torts respectifs des parties ».

Pour extrait certifié conforme.

Monaco, le 15 juillet 1946.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

EXTRAIT

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le 11 avril 1946,

Entre la dame Lénie ROVELLO, épouse Kroenlein, sans profession, demeurant à Monte-Carlo, Villa Bice, avenue de l'Annonciade,

Et le sieur Charles KROENLEIN, employé d'Administration, demeurant à Monaco, 29, boulevard Prince Rainier ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre le sieur Charles Kroenlein, faute de comparaître ;

« Prononce le divorce d'entre les époux Rovello-Kroenlein, aux torts et griefs exclusifs du sieur Kroenlein, avec toutes ses conséquences de droit ».

Pour extrait certifié conforme.

Monaco, le 15 juillet 1946.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

EXTRAIT

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le 2 novembre 1945,

Entre la dame Marie-Edith FRISCHAUER, épouse Gaston l'Herbon de Lussats, demeurant Palais de la Plage, boulevard des Bas-Moulins à Monte-Carlo,

Et le sieur Gaston L'HERBON DE LUSSATS, sans profession, demeurant à Monte-Carlo, Palais de la Plage, boulevard des Bas-Moulins ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut, faute de comparaître, contre le sieur Gaston l'Herbon de Lussats,

« Prononce le divorce entre les époux Frischauer-l'Herbon de Lussats, aux torts et griefs exclusifs du sieur de Lussats, avec toutes ses conséquences légales ».

Pour extrait certifié conforme.

Monaco, le 15 juillet 1946.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

Etude de M^e LOUIS AURÉGLIA
Docteur en Droit, Notaire
2, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Aurégia, notaire à Monaco, le 30 avril 1946, M. Silvio-Michel-Antoine PICCON, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 5, rue des Géraniums, a vendu à M. Joseph-Marius CORINO, commerçant, et M^{me} Anna-Angèle GIUSTO, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à Monte-Carlo, 1, rue des Géraniums, le fonds de commerce de laiterie, vente de fruits, légumes secs, fromages, lait concentré en boîtes, chocolat, vins et liqueurs à emporter, qu'il exploitait à Monte-Carlo, villa le Palis, 17, rue des Roses.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude de M^e Aurégia, notaire, dans les dix jours de l'insertion qui suivra la présente.

Monaco, le 18 juillet 1946.

L. AURÉGLIA.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, Docteur en Droit, notaire à Monaco, soussigné, le 29 avril 1946, M^{me} Marie LANTERI, commerçante, épouse de M. Louis REVELLI, demeurant à Monaco, Palais Miramar, a cédé à M^{me} Marie ALEXANDRE, sans profession, veuve de M. Jean NEGRETTI, demeurant à Monte-Carlo, 1, avenue de la Madone, le fonds de commerce de bar de luxe connu sous le nom de **Le Longchamp**, sis à Monte-Carlo, avenue de la Madone.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 18 juillet 1946.

(Signé) : A. SETTIMO.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en droit, notaire
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu, le 29 avril 1946, par M^e Rey, notaire soussigné, M^{me} Germaine BOCQUIER, commerçante, épouse de M. Marcel BRETIN, avec qui elle est domiciliée et demeure 6, boulevard d'Italie à Monte-Carlo, a acquis de M. Victor-François SEBASTIANI et M^{me} Françoise OLIVIERI, tous deux commerçants, demeurant n° 4, rue Imberty, à Monaco-Condamine, un fonds de commerce de bar et café connu sous le nom de **Bar Idéal**, exploité n° 7, rue Caroline, à Monaco-Condamine.

Les créanciers de M. SEBASTIANI et M^{me} OLIVIERI, cédants, s'il en existe, ne pourront critiquer les paiements faits en dehors d'eux, s'ils ne font pas opposition, sur le prix de ladite cession de fonds de commerce, au domicile à cet effet élu en l'étude de M^e Rey, notaire soussigné, dans les dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 18 juillet 1946.

(Signé) : J.-C. REY.

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seings privé, en date à Monte-Carlo, du 27 juin 1946, enregistré à Monaco,

M. François TIRETTI, a cédé à M^{me} Anna-Marguerite-Catherine MULLER, veuve MAIRE, le fonds de commerce de : Coiffeur-Parfumeur-Soins de Beauté, qu'il exploitait à Monte-Carlo, 25, boulevard Princesse Charlotte.

Opposition, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion au Riviera Office, 23, boulevard Princesse Charlotte, Monte-Carlo.

Monaco, le 18 juillet 1946.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

COLEX

Société Anonyme Monégasque
Siège social : 6, rue des Lilas, Monte-Carlo

Modification aux Statuts

I. — Aux termes d'une délibération prise à Monaco, au siège social, le 20 décembre 1945, les Actionnaires de la Société Anonyme Monégasque **Colex**, à cet effet spécialement convoqués et réunis en Assemblée Générale extraordinaire ont décidé de modifier l'article 2 des Statuts de la façon suivante :

Art. 2.

« La Société a pour objet, tant en Principauté de Monaco qu'à l'Etranger :

« La découverte, la recherche, la spécialisation, la fabrication dans les domaines scientifiques, hygiéniques et chimiques, y compris celui de la parfumerie, leur vulgarisation, leur adaptation, leur conditionnement, leur exploitation, leur importation ou leur exportation.

« Et d'une façon générale toutes opérations commerciales, industrielles, financières, pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus.

« La création dans la Principauté de Monaco d'établissements industriels et commerciaux, demeure subordonnée à l'obtention de la licence réglementaire ».

II. — Le procès-verbal de ladite Assemblée Générale extraordinaire, ainsi que les pièces constatant sa constitution, ont été déposés, avec reconnaissance d'écriture et de signature, au rang des minutes de M^e Settimo, notaire soussigné, par acte du cinq janvier mil neuf cent quarante-six.

III. — La modification des Statuts ci-dessus, telle qu'elle a été votée par ladite Assemblée, a été approuvée par Arrêté de S. Exc. M. le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 27 juin 1946.

Une expédition de l'acte de dépôt du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 5 janvier 1946 est déposée ce jour au Greffe Général du Tribunal de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 18 juillet 1946.

(Signé) : A. SETTIMO.

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE JACQUES LORENZI

AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires de la Société Anonyme Monégasque dite **Société d'Entreprise Jacques Lorenzi**, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le vendredi 2 août 1946, à neuf heures, au siège social, 19, rue de Millo, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport du Commissaire sur les comptes du Premier Exercice Social clos le 31 décembre 1945 ;
- 3° Approbation des comptes, affectation des bénéfices et quitus, s'il y a lieu, aux Administrateurs ;
- 4° Autorisation aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement, avec la Société ;
- 5° Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

MONTExI

Monte-Carlo Exportation Importation

Société Anonyme Monégasque au capital de 500.000 francs
4, boulevard de Belgique, Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme Monégasque, dite **Montexi**, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 2 août 1946 à 15 heures, au siège social, 4, boulevard de Belgique, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 1945 ;

- 2° Rapport du Commissaire aux Comptes ;
- 3° Approbation des comptes, quitus aux Administrateurs s'il y a lieu ;
- 4° Ratification de nominations d'Administrateurs ;
- 5° Autorisation à donner aux Administrateurs de traiter des affaires avec la Société, conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895 ;
- 6° Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ DU MADAL

PAIEMENT DU DIVIDENDE

Messieurs les Actionnaires de la **Société du Madal**, sont informés que le Conseil d'Administration, par résolution du 12 juin 1946, a décidé la mise en paiement, à dater du 1^{er} août 1946, du dividende de huit francs par action, voté par l'Assemblée Générale ordinaire du 14 mars 1946.

En conséquence, ce dividende sera payé contre remise du coupon n° 8, à la succursale de la Lloyds & National Provincial Foreign Bank Ltd., 11, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

Le Conseil d'Administration.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en droit, notaire
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

SOCIÉTÉ HOLDING ANONYME MONÉGASQUE

ARGENTINA

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Monaco, le 31 mai 1946 au siège social, les Actionnaires de la Société Holding Anonyme Monégasque **Argentina**, spécialement convoqués et réunis à cet effet, ont :

Prononcé la dissolution anticipée de ladite Société à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 1946, décidé sa liquidation et nommé :

comme liquidateur, M. Paul LEMAIRE, expert comptable, demeurant 2, avenue Saint-Laurent, à Monte-Carlo, et comme commissaire chargé de surveiller les opérations de liquidation, M. Paul DUMOLLARD, aussi expert comptable, demeurant à Monaco.

II. — Une copie, certifiée conforme, dudit procès-verbal a été déposée au rang des minutes de M^e Rey, notaire soussigné, par acte du 29 juin 1946.

III. — Une expédition de l'acte de dépôt dudit procès-verbal a été déposée, le 16 juillet 1946, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Ledit dépôt, ainsi que la présente publicité, faits conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 sur les Sociétés par actions.

Monaco, le 18 juillet 1946.

(Signé :) J.-C. REY.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en droit, notaire
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

SOCIÉTÉ HOLDING ANONYME MONÉGASQUE

DITE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PARTICIPATION

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Monaco, le 15 juin 1946, les Actionnaires de la Société Holding Anonyme Monégasque dite **Société Générale de Participation**, spécialement convoqués et réunis à cet effet, ont :

Prononcé la dissolution anticipée de ladite Société, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 1946, décidé sa liquidation et nommé :

comme liquidateur, M. Roger ORECCHIA, expert-comptable, demeurant 19, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo,

et comme commissaire chargé de surveiller les opérations de liquidation, M. Robert MAURIN, expert-comptable, demeurant 47, rue Plati, à Monaco.

II. — L'original dudit procès-verbal auquel est demeurée annexée la feuille de présence des Actionnaires à cette Assemblée a été déposé au rang des minutes de M^e Rey, notaire soussigné, par acte du 28 juin 1946.

III. — Une expédition de l'acte de dépôt dudit procès-verbal et de son annexe a été déposée le 16 juillet 1946 au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Ledit dépôt, ainsi que la présente publicité, faits conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 sur les Sociétés par actions.

Monaco, le 18 juillet 1946.

(Signé :) J.-C. REY.

Etude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en droit, notaire
2, rue Colonel Bellando-de-Castro, Monaco

SOCIÉTÉ HOLDING ANONYME MONÉGASQUE

DITE

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue à Lugano, le 15 juin 1946, les Actionnaires de la Société Holding Anonyme Monégasque dite **Société Financière Internationale**, spécialement convoqués et réunis à cet effet, ont :

Prononcé la dissolution anticipée de ladite Société, à compter du 1^{er} janvier 1946, décidé sa liquidation et nommé :

comme liquidateur, M. Roger ORECCHIA, expert-comptable demeurant 19, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo,

et comme commissaire chargé de surveiller les opérations de liquidation, M. Robert MAURIN, expert-comptable, demeurant 47, rue Plati, à Monaco.

II. — L'original dudit procès-verbal, auquel est demeurée annexée la feuille de présence des Actionnaires à cette Assemblée, a été déposé au rang des minutes de M^e Rey, notaire soussigné, par acte du 29 juin 1946.

III. — Une expédition de l'acte de dépôt dudit procès-verbal et de son annexe a été déposée, le 16 juillet 1946, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Ledit dépôt, ainsi que la présente publicité, faits conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 sur les Sociétés par actions.

Monaco, le 18 juillet 1946.

(Signé :) J.-C. REY.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en droit, notaire
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

SOCIÉTÉ HOLDING ANONYME MONÉGASQUE

HOLDING DE CUREOS

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Monte-Carlo, le 20 juin 1946, au siège social, les Actionnaires de la Société Holding Anonyme Monégasque **Holding de Cureos**, spécialement convoqués et réunis à cet effet, ont :

Prononcé la dissolution anticipée de ladite Société, décidé sa liquidation et chargé M. Guy BROUSSE, demeurant à Monaco, de procéder à toutes formalités de dissolution et de liquidation de cette Société.

II. — Un copie certifiée conforme dudit procès-verbal a été déposée au rang des minutes de M^e Rey, notaire soussigné, par acte du 29 juin 1946.

III. — Une expédition de l'acte de dépôt dudit procès-verbal a été déposée, le 16 juillet 1946, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Ledit dépôt, ainsi que la présente publicité, faits conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 sur les Sociétés par actions.

Monaco, le 18 juillet 1946.

(Signé :) J.-C. REY.

BULLETIN DES OPPOSITIONS

sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 25 juillet 1945. Le coupon d'Intérêts portant le numéro 105 des Quarante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 465.808 à 465.812, 465.917 à 465.941, 508.965 à 508.968, 508.972, 508.973, 508.980 à 508.982, 508.986.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 2 août 1945. Trois Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 56.490, 87.468, 87.469, sans coupons, et de Quatre Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 40.801, 462.703 à 462.705, sans coupons.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 2 août 1945. Deux Obligations de 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 47.314, 47.315, jouissance janvier 1944.

Exploit de M^e F. Pissarello, huissier à Monaco, en date du 7 août 1945. Vingt-deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 52.235, 305.918, 305.919, 332.051, 334.092, 338.485, 342.559, 343.606, 344.390, 357.654, 373.685, 406.300, 412.487, 412.488, 415.377, 439.796, 440.312, 494.233 à 494.236, 494.242.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 14 août 1945. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 3.620, 33.632, 43.600, 328.984.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 13 septembre 1945. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 510.538 à 510.540.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 4 octobre 1945. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 37.932, ex-coupon 106, 37.980, ex-coupon 106.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 22 décembre 1945. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 1306 de l'Emprunt 5 % 1935, tranche française.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 11 janvier 1946. Trente-trois Actions de la Société des Halles et Marchés de Monaco portant les numéros 187, 204, 205, 212, 213, 228, 229, 276, 321, 326, 327, 329, 330, 374, 375, 444, 449, 460, 481, 503, 504, 505, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 577, 578, 660, 674, 674.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 21 janvier 1946. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 5.276, 16.560, 22.759, 57.088.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1946. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 37.480 et 62.603, jouissance ex-coupon 106 attaché.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 28 janvier 1946. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, 4 %, portant les numéros 150.830 et 157.663.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 4 mars 1946. Coupon n° 105 des Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 011.164, 029.894, 032.192, 064.893.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 11 avril 1946. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 4.244, 12.696, 12.954, 37.024, 37.649.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 avril 1946. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 397.001 à 397.010 et d'une Action de la même Société, portant le numéro 62.215.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 6 mai 1946. Dix Obligations de 10 livres sterling de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco 5 %, portant les numéros 5.593 à 5.602.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 26 juin 1946. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 22.400.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1946. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 18.770, 37.814, 47.218.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1946. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 56.972.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1946. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 432.395 à 432.399.

Mainlevées d'opposition. (Néant)

Titres frappés de déchéance (Néant)

Etude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit, Notaire
2, rue Colonel Bellando-de-Castro, Monaco

SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE

DITE

SOCIÉTÉ MÉTROPOLE

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Monte-Carlo, le 26 juin 1946 au siège social, les Actionnaires de la Société Anonyme

nyme Monégasque dite **Société Métropole**, spécialement convoqués et réunis à cet effet, ont :

Prononcé la dissolution anticipée de ladite Société, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 1946, décidé sa liquidation et nommé :

comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet, M. Michel FONTANA, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Monaco.

II. — L'original dudit procès-verbal, auquel sont demeurés annexés la feuille de présence des Actionnaires à cette Assemblée et un pouvoir d'un Actionnaire représenté, a été déposé au rang des minutes de M^r Rey, notaire soussigné, par acte du 1^{er} juillet 1946.

III. — Une expédition de l'acte de dépôt dudit procès-verbal et de ses annexes a été déposée le 16 juillet 1946 au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Ledit dépôt, ainsi que la présente publicité, faits conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 sur les Sociétés par actions.

Monaco, le 18 juillet 1946.

(Signé :) J.-C. REY.

Etude de M^r AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

SOCIÉTÉ ANONYME
ARTOS

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Monaco, le 29 juin 1946, au siège social, les Actionnaires de la Société **Artos**, spécialement convoqués et réunis à cet effet, ont :

Prononcé la dissolution anticipée de ladite Société, à compter du 1^{er} janvier 1946, décidé sa liquidation et nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet :

M. Paul DUMOLLARD, expert-comptable, demeurant à Monte-Carlo, 25, boulevard des Moulins.

Le siège de la liquidation a été établi à l'ancien siège social, 1, avenue Princesse Alice.

II. — Un original dudit procès-verbal et de la feuille de présence, ont été déposés au rang des minutes de M^r Settimo, notaire soussigné, par acte du 10 juillet 1946.

III. — Une expédition de l'acte de dépôt du procès-verbal de ladite Assemblée Générale extraordinaire a été déposée ce jour au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Ledit dépôt, ainsi que la présente publicité, faits conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 sur les Sociétés par actions.

Monaco, le 18 juillet 1946.

(Signé) : A. SETTIMO.

Le Gérant : Charles MARTINI

AUJOURD'HUI PLUS QUE JAMAIS

LE TEMPS EST PRÉCIEUX

NE PERDEZ PAS LE VOTRE

à chercher dans les Journaux et les Revues les articles citant votre nom ou traitant des questions qui vous intéressent puisque

"LIT TOUT"

BUREAU DE COUPURES DE JOURNAUX FONDÉ EN 1889
PEUT LE FAIRE POUR VOUS

"LIT TOUT"

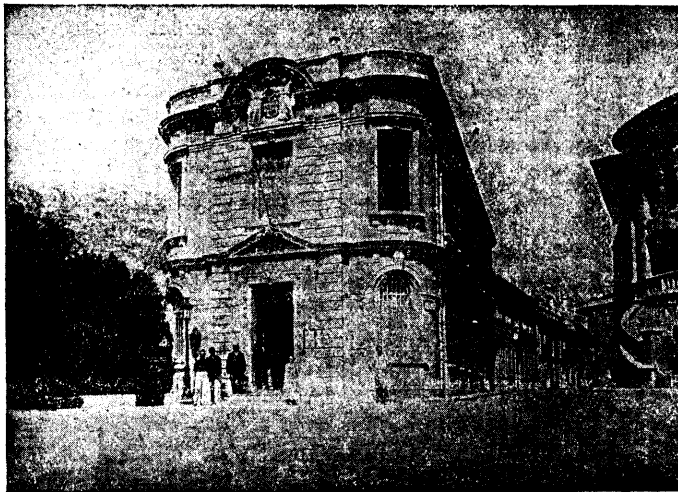
RENSEIGNE SUR TOUT CE QUI EST PUBLIÉ DANS LES
Journaux, Revues et Publications de toute nature
Paraissant en France et à l'Étranger

CH. DEMOGEOT, DIRECTEUR

21, Boulevard Montmartre — PARIS (2^e)

Circulaires explicatives franco sur demande

MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUE



Musée d'Anthropologie préhistorique fondé en 1902 par S. A. S. le Prince Albert 1^{er} pour la conservation des squelettes préhistoriques découverts dans les grottes de Grimaldi. Les grottes, au nombre de quatre, contenaient 40 lits de cendre ou foyers superposés. Elles ont livré des armes et outils, des restes de rhinocéros, éléphants, bisons, chats des cavernes, lions, etc... et des débris humains se rattachant à la race négroïde et au type de cro-magnon.

PLOMBERIE - ZINGUERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - ÉLECTRICITÉ



Maison Julien BEGUE Fondée en 1883

LÉON BEGUE, SUCC^r

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

Bureaux : 4, Rue de l'Église - MONACO-VILLE

TÉLÉPHONE : 020-22

**AGENCE MONASTÉROLO
MONACO**

3, Rue Caroline - Téléph. 022-46

Ventes - Achats - Locations

GÉRANCE D'IMMEUBLES
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Transactions Immobilières et Commerciales

CHAUFFAGE CENTRAL

VENTILATION - CLIMATISATION
- INSTALLATIONS SANITAIRES -
FUMISTERIE - COUVERTURE

A. LACHAIZE

INGÉNIEUR E. C. I.

SUCCESSION DE H. CHOINIÈRE ET FILS

7, Rue Biovès - MONACO

TÉLÉPHONE : 020.08

TÉLÉPHONE 020-13
ACTIONS Télégraphiques
CENTRAGE MONTE-CARLO
C. C. Postal Monte-Carlo 953-02

L. BONSIGNORE
DIRECTEUR - PROPRIÉTAIRE



AGENCE DU CENTRE

2, BOULEVARD DE FRANCE, 2
MONTE-CARLO

BANCO DI ROMA (FRANCE)

Agence de MONTE-CARLO

27, Avenue de la Costa (Park-Palace)

Correspondant du BANCO DI ROMA, ITALIE

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI & FILS

Licencié en Droit

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

SERRURERIE - FERRONNERIE D'ART

François MUSSO

3, Boulevard du Midi - BEAUSOLEIL
18, Boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

Téléphone 212 75

LES JARDINS EXOTIQUES

Des plantes aux formes bizarres et aux fleurs éclatantes venues des régions tropicales,



se développent et se reproduisent dans les merveilleux Jardins Exotiques, grâce au climat privilégié de la Principauté.